



Paris, le 28 juillet 2017

SYNTHÈSE PRESSE

Bilan 2016 du contrôle des radars automatiques

Les points à retenir

- Les flashes des radars automatiques sont en forte augmentation en 2016 par rapport à 2015 (25,6 millions : +26,3%). Suite aux contrôles effectués pour chaque photo, 16 millions d'avis de contraventions (+20,6%) ont été envoyés. La transformation du flash en avis de contravention est en augmentation, preuve d'une meilleure efficacité du système.
- Cette hausse des avis de contraventions est essentiellement liée à l'activité des radars autonomes protégeant les personnes travaillant sur les chantiers, à l'augmentation des radars double-sens (+400) et des voitures-radars (+124 voitures). Elle s'explique aussi par la forte hausse (+40,5%) des contraventions envoyées aux propriétaires des véhicules immatriculés à l'étranger flashés sur notre territoire, 12 pays fournissant désormais à la France les informations nécessaires.
- 6 radars ont flashé plus de 100 000 fois. Ils sont placés sur des axes très circulants. Ils ne doivent pas faire oublier ceux qui flashent peu, mais sont maintenus en raison de leur bénéfice pour la sécurité routière.
- L'augmentation des contraventions a logiquement entraîné celle des recettes liées aux amendes, pour partie en provenance de l'étranger. Les 920 millions € de recette, à comparer aux 3,4 milliards € dépensés par l'État chaque année par la Sécurité routière, et les 35 milliards € de préjudice annuel pour la société, alimentent un compte de l'État dont les recettes sont affectées (alors que ce n'est pas le cas pour les recettes liées aux autres infractions). À l'automne, un rapport du ministre de l'intérieur au Parlement détaillera, pour la première fois, l'affectation précise de ces fonds, notamment vers l'amélioration des routes et la sécurité routière.
- Pour mémoire, 8 permis de conduire sur 10 ont un solde de points égal à 12.

Évolution du nombre d'infractions par rapport aux types de radar

La hausse globale du nombre de messages d'infractions (+26,3% par rapport à 2015) est la conséquence de la mise en service des 181 radars autonomes supplémentaires. Ces dispositifs de contrôle déplaçables ont vocation à sécuriser des zones dangereuses, notamment les zones de chantier. Ces radars ont flashé 3,5 millions de fois en 2016. La Sécurité routière rappelle la nécessité de respecter les vitesses aux abords des chantiers, pour épargner la vie de ceux qui travaillent à l'entretien de nos routes.

La hausse de 2016 s'explique également par la mise en double sens de près des 400 radars fixes. Avec cette transformation, un même dispositif peut désormais contrôler les deux sens d'une voie. Les radars double-sens ont généré 2,5 millions de flashes en 2016.

L'augmentation du nombre d'infractions relevé par les radars mobiles (+26,8%) s'explique par la mise en service des 124 véhicules supplémentaires.

La baisse de 3,1% du nombre d'infractions relevées par les radars de feux rouges, pour un parc stable en nombre et en emplacements, permet de montrer que les conducteurs sont plus attentifs aux abords des carrefours équipés.

Répartition des excès de vitesse par classe d'infraction

Le taux de disponibilité moyen des 4 398 équipements en service en 2016 est en augmentation de 0,2% par rapport à 2015, soit de 92,5%.

En 2016, les excès de vitesse supérieurs à 20 km/h représentent 6% des infractions à la vitesse relevées par le contrôle automatisé. À noter que cette part des infractions à la vitesse (excès supérieurs à 20 km/h) est de 5,9% pour les radars fixes.

Elle passe à 7,5% pour les radars embarqués avec lesquels les forces de l'ordre font des contrôles aléatoires au bord des routes et les voitures-radar banalisées qui circulent dans le flot de la circulation.

Elle est de 6,6% pour les radars autonomes qui sont déplacés pour sécuriser une zone de chantier. Cette nette différence de pourcentage entre contrôles fixes et aléatoires témoigne du comportement inapproprié de certains usagers qui freinent avant un panneau de radar fixe et accélèrent après avoir dépassé le boîtier de contrôle.

Contraventions vitesse et feu rouge relevées par le contrôle automatisé

16,05 millions d'avis de contravention ont été envoyés en 2016, un chiffre en hausse de 20,6% par rapport à 2015 (13,3 millions). Les principales raisons de non transformation des messages d'infractions en avis de contravention sont dues à des rebus techniques consécutifs aux vérifications faites pour chaque photo (qualité de la photo, plaques illisibles, etc.).

Est compris dans ce total, le nombre d'avis de contravention envoyés à l'étranger qui atteint 2,86 millions (+40,5% par rapport à 2015). Cette hausse s'explique par le démarrage de nouveaux échanges transfrontaliers d'informations courant 2015 (Espagne, Roumanie et Pologne) et début 2016 (Italie et extension des échanges avec le Luxembourg) portant à 9 le nombre de pays partenaires. En 2017, la Hongrie, la Slovaquie et la République Tchèque portent à 12 le nombre de pays partenaires.

Pays partenaires	ACO remis en poste en 2016
BELGIQUE (démarrage en juin 2012)	446 161
ESPAGNE (démarrage en février 2015)	406 669
ALLEMAGNE (démarrage en 2014)	386 287
PAYS-BAS (démarrage en 2014)	371 316
ITALIE (démarrage en janvier 2016)	287 299
SUISSE (démarrage en octobre 2007)	254 336
ROUMANIE (démarrage en novembre 2015)	175 777
POLOGNE (démarrage en août 2015)	126 300
LUXEMBOURG (extension des échanges en janvier 2016)	103 059
TOTAL	2 557 204

Les 10 radars fixes ayant le « plus flashé » en 2016

Les radars fixes qui ont le plus flashé en 2016 sont tous situés sur des axes à très fort trafic.

ETF : Equipements de terrain fixe, ETVM : Equipement de terrain vitesse moyenne (radars tronçons) ;
ETD : équipements de terrain discriminants = discrimine véhicule léger et Poids lourd notamment).

Type ET	Département	Date de mise en service	Nom voie	Sens de circulation	Total
ETF	34	01/08/2012	A9	NIMES vers BEZIERS	159 520
ETF	91	26/07/2007	A10	PARIS VERS CHARTRES	120 750
ETF	83	05/08/2006	A8	PUGET SUR ARGENS VERS M	116 288
ETF	74	23/01/2013	A40	CHAMONIX MONT BLANC ve	115 194
ETF	21	17/01/2005	A6	PARIS VERS LYON	108 502
ETF	93	19/11/2010	A1	Province vers Paris	106 373
ETF	69	16/06/2011	A7	MARSEILLE vers LYON	98 747
ETF	91	07/09/2007	A10	Province vers Paris	95 732
ETD	06	16/12/2013	A8	ITALIE vers AIX EN PROVENC	93 673
ETD	37	23/01/2013	A10	Paris vers Bordeaux	90 646

Au-delà de ces dix radars fixes, des radars autonomes¹ présentent également une forte activité.

Ainsi, parmi tous les dispositifs en service (fixe, mobile, autonome), le système qui a détecté le plus d'infractions en 2016 est un radar autonome, déplacé 5 fois aux abords du chantier du doublement de l'autoroute A9, à proximité de Montpellier. Ce radar a totalisé 411 352 flashes en un an.

Sur l'Autoroute A15, au niveau du pont de l'Oise, 3 personnes ont été tuées et 70 ont été blessées entre 2011 et 2015. Un radar fixe n'a pu y être installé en raison de la présence d'une ligne à haute tension. Un radar autonome est désormais dévolu à la sécurisation de cette zone. Ce radar a totalisé 186 926 flashes sur l'année 2016. De même, sur l'itinéraire de la moyenne corniche, au-dessus de Monaco (RD6007),

¹ Déplaçables sur des zones accidentogènes ou sur des zones de chantiers afin de protéger les hommes et les femmes qui travaillent au bord des routes

83 accidents corporels avait fait 12 morts entre 2011 et 2015. Un radar autonome y est déployé depuis le 23 février dernier. Ce radar a totalisé 82 382 flashes sur l'année 2016.

Les 10 radars fixes ayant le « moins flashé » en 2016

Les radars qui flashent le plus ne doivent pas faire oublier ceux qui flashent rarement. La liste ci-dessous rassemble les 10 dispositifs de contrôle du parc qui ont flashé moins de 100 fois en 2016. Ces radars ont tous été posés il y a plusieurs années après une étude fouillée de l'accidentalité du secteur. Ces radars « ont fait leur travail » en contribuant par leur présence au respect de la vitesse autorisée. Ils ne sont ni désactivés, ni déplacés, preuve que l'objectif n'est pas de générer des amendes mais de susciter des comportements vertueux.

Type ET	Département	Date de mise en service	Nom voie	Sens de circulation	Total
ETF	15	30/01/2009	RD922	BORT LES ORGUES VERS CLERMONT FERRAND	4
ETVM	07	01/04/2014	RD534	LAMASTRE vers TOURNON SUR RHONE	4
ETF	51	05/03/2007	RD3	EPERNAY VERS CHATEAU THIERRY	12
ETVM	06	24/02/2014	RM6007	EZE vers CAP D AIL	16
ETF	10	02/04/2008	RD396	BAR SUR AUBE vers VILLE SOUS LA FERTE	22
ETF	37	07/10/2010	RD750	DESCARTES vers YZEURES SUR CREUSE	25
ETD	69	11/02/2013	RN7	Ouest vers Est	34
ETVM	78	26/11/2013	RD24	CERNAY LA VILLE vers AUFFARGIS	36
ETF	21	23/03/2011	RD18	BLIGNY les BEAUNE vers DEMIGNY	38
ETF	15	25/02/2011	RD922	YDES vers MAURIAC	46

Contestation

Le taux de contestation des avis de contravention établis à la suite d'une infraction à la vitesse atteint 1,4%, stable par rapport à 2015. Le taux de contestation des avis de contravention, établis à la suite d'une infraction au feu rouge, atteint 3,6%, résultat stable par rapport à 2015.

Augmentation des recettes

L'augmentation du nombre des contraventions a logiquement engendré une augmentation des recettes, pour une partie en provenance de l'étranger (les avis de contravention envoyés à l'étranger représentent 14,7% de la totalité des avis de contravention envoyés en 2016 et la part de l'augmentation des recettes issues de l'étranger dans l'augmentation des recettes totales est de 43,2%).

En dérogation aux règles applicables au produit des autres infractions, versées au budget général de l'État, l'ensemble de ces recettes a alimenté le Compte d'affectation spéciale « contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». Ce montant s'est élevé, en 2016, pour la partie « radars » (amendes forfaitaires) à 920 millions d'euros (+18,5%), à comparer aux 3,4 milliards € dépensés par l'État chaque année par la Sécurité routière, et les 35 milliards € de préjudice annuel pour la société. La loi de finances pour 2017 a introduit, en son article 160, l'obligation de la rédaction d'un rapport à l'attention du Parlement quant à l'usage de ces fonds. Ce rapport du ministre de l'intérieur, en cours d'élaboration, sera annexé au projet de loi de finances pour 2018 présenté au Parlement en octobre 2017.

Contacts presse Sécurité routière :

Thierry MONCHATRE : 01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78

Alexandra THERIZOL : 01 86 21 59 83/ 06 75 19 83 90